

**CONTRAT DE CHALEUR
RENOUVELABLE TERRITORIAL
(2025-2028)
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VIENNE**

Type de projet et pièces à joindre :

- Solaire thermique
- Bois énergie
- Réseau de chaleur
- Géothermie
- Récupération de chaleur fatale

Type d'action :

- Etude
- Investissement

1. COURRIER TYPE DE DÉPÔT DE DEMANDE DE SUBVENTION

2. CONTENU DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

- A. Informations concernant le demandeur
- B. Informations sur le projet
- C. Liste des pièces à joindre à la demande

Seule la transmission d'un dossier complet fera l'objet d'un examen de la demande.

A réception de ce dossier un accusé de réception vous sera adressé par mail.

1. COURRIER TYPE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Je soussigné(e),
agissant en qualité de :

représentant légal

OU

représentant dûment mandaté¹

De :

sollicite par la présente demande une aide financière pour la réalisation de l'opération décrite ci-dessous et certifie :

- être régulièrement déclaré ;
- être en règle à l'égard de la réglementation en vigueur notamment sociale, fiscale et environnementale ;
- être en règle au regard de mes obligations en matière de mise en place d'un plan de mobilité² (dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains, pour les entreprises regroupant au moins 100 travailleurs sur un même site) ;
- ne pas encourir de procédure collective³ ;
- exactes et sincères les informations fournies dans le présent dossier ;
- avoir pris connaissance des règles générales d'attribution des aides de l'ADEME⁴ ;
- que l'opération pour laquelle je sollicite une aide financière n'a pas commencé ou qu'elle n'a pas donné lieu à des engagements fermes⁵.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le dossier de demande d'aide financière pour

mon opération consistant à :

J'ai bien noté que ce dossier ne sera examiné que si tous les documents et renseignements demandés y sont joints.

Fait, le _____ à _____

Signature :

Et **cachet de l'organisme**

TOUTE FAUSSE DÉCLARATION EST PASSIBLE DE PEINES D'EMPRISONNEMENT ET D'AMENDES PRÉVUES PAR LES ARTICLES 441-6 ET 441-7 DU CODE PÉNAL. LE DROIT D'ACCÈS AUX INFORMATIONS PRÉVUES PAR LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS S'EXERCE AUPRÈS DU SERVICE OU DE L'ÉTABLISSEMENT AUPRÈS DUQUEL VOUS AVEZ DÉPOSÉ VOTRE DOSSIER.

¹ Si le signataire n'est pas le représentant légal, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

² Art.51 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

³ Procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaires.

⁴ <https://www.ademe.fr/wp-content/uploads/2022/03/regles-generales-dattribution-des-aides-de-lademe-2022.pdf>

⁵ Sous quelque forme que ce soit : marché signé, commande signée, devis accepté...

2. CONTENU DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

A – INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Raison sociale :

Forme juridique :

N° SIRET :

Adresse du siège social :

.....

.....

Taille de l'entreprise⁶ :

PETIT : < 50 salariés et C.A⁷ annuel ou total du bilan annuel <= 10 M€

MOYEN : < 250 salariés et C.A annuel <= 50 M€ ou total du bilan annuel <= 43 M€

GRAND

Régime de TVA : Assujetti Assujetti partiel Non assujetti

Si concerné :

Pour les **groupements d'intérêt public** (GIP), date de publication au journal officiel de l'approbation de la convention constitutive :

Pour les **associations**, date de déclaration de création :

Représentant légal :

Nom - Prénom :

Fonction :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Courriel :

Délégation de signature à :

(joindre au dossier la délégation)

.....

⁶ Voir annexe - Information nécessaire à la fixation du taux d'aide maximum dans le respect de la réglementation européenne relative aux aides d'état
⁷ Chiffre d'affaires.

Personne chargée du suivi de l'opération, s'il diffère du représentant légal :

Nom - Prénom :

Adresse :
.....
.....

Téléphone :

Courriel :

Le Département de la Vienne peut recueillir des données personnelles vous concernant afin d'assurer le traitement de ses demandes de subventions. L'ensemble des traitements de données personnelles mis en oeuvre dans le cadre de cette mission respecte la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment les dispositions de la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement général sur la Protection des données (Règlement UE 2016/679) désigné par "RGPD". Les données individuelles concernant les nom, prénom, téléphone et adresse électronique des membres de votre personnel (les nom, prénom, téléphone et adresse électronique) peuvent être consultées par les personnels du Département habilités à y accéder dans le cadre de ce dispositif et ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

- Les données sont conservées 24 mois après le dernier échange entre le Département et votre structure.
- La base légale du traitement est celle du consentement conformément à l'article 6 du Règlement européen sur la protection des données.

CONSENTEMENT À L'UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

J'accepte en cochant la case ci-contre que les données personnelles des membres de ma structure soient traitées par le Département de la Vienne conformément aux présentes informations portées à ma connaissance.

B - INFORMATIONS SUR L'OPÉRATION

Objet :

Description du projet :

Nom du bureau d'étude RGE :

SIRET :

Type de certification :

Fonction :

Adresse :

.....

.....

Localisation et phasage de l'opération :

Code postal : Commune :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération :

Durée estimée de l'opération (en mois) :

Dépenses prévisionnelles totales liées à l'opération :

Votre projet est-il susceptible de recevoir d'autres financements publics : Oui Non

Si oui, lesquels :

Etat : €

Région : €

Autres : €

Identifiez-vous des risques d'atteint en matière de secret des affaires : Oui Non

C - LISTE DES PIÈCES ADMINISTRATIVES

POUR TOUS LES DEMANDEURS :

- Formulaire de demande de subvention dûment rempli et signé
- Relevé d'identité bancaire (RIB) aux normes SEPA : BIC/IBAN
- Pour les entreprises et associations : attestation de santé financière

Etude :

- Proposition technique et financière
- Certificat de qualification RGE du bureau d'études

Investissement :

- Les volets techniques (tableur et texte)
- Le volet financier
- L'étude de faisabilité (sauf si transmise précédemment)
- Certificat de qualification RGE de l'entreprise réalisant les travaux
- La déclaration des CEE

Et, le cas échéant :

- Délégation de pouvoir et/ou de signature
- Statuts de l'association et membres du bureau et CA
- Bilan et comptes de résultat si absence de publication des comptes sur JO-Associations

* Déposer ma demande par mail avec les pièces jointes à fagatefait@departement86.fr

* Les formulaires

LE DÉPARTEMENT DE LA VIENNE SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES PIÈCES ADMINISTRATIVES COMPLÉMENTAIRES EN COURS D'INSTRUCTION DU DOSSIER (K-BIS, LIASSE FISCALE, ETC.)

ANNEXE

Définition communautaire des micro, petites et moyennes entreprises (résumé) :

| Catégories de PME | Effectifs | ET | Chiffre d'affaires | OU | Total du bilan |
|--------------------|-----------|-----------|-----------------------|-----------|-----------------------|
| microentreprise | < 10 | | ≤ 2 millions d'euros | | ≤ 2 millions d'euros |
| petite entreprise | < 50 | | ≤ 10 millions d'euros | | ≤ 10 millions d'euros |
| entreprise moyenne | < 250 | | ≤ 50 millions d'euros | | ≤ 43 millions d'euros |

Le critère d'“autonomie” de la PME :

Afin de mieux appréhender la réalité économique des pme et d'exclure de cette qualification les groupes d'entreprises dont le pouvoir économique excéderait celui d'une pme, il convient de distinguer les différents types d'entreprises :

- **les entreprise autonomes** : toute entreprise qui n'est pas qualifiée comme entreprise partenaire ou comme entreprise liée.

- **les entreprises partenaires :**

Sont entreprises partenaires des entreprises dont l'une (entreprise amont) détient, seule ou avec une entreprise liée, 25% ou plus du capital ou des droits de vote de l'autre (entreprise aval).

Une entreprise ne peut pas être considérée comme une pme si 25 % ou plus de son capital ou de ses droits de vote sont contrôlés par un ou des organismes publics ou collectivités publiques.

Une entreprise peut toutefois être qualifiée d'autonome en présence de certaines catégories d'investisseurs, (par ex. sociétés publiques de participation, sociétés de capital à risque, universités, investisseurs institutionnels y compris fonds de développement régional, autorités locales autonomes (< 5 000 habitants et budget < 10 m€).

- **les entreprises liées :**

Sont des entreprises liées des entreprises dont l'une est en position de contrôle de l'autre (actionnariat majoritaire, influence dominante sur l'administration ou la direction, accord particulier...)

Afin de renforcer les mesures d'incitation pour l'investissement en fonds propres dans des pme, une présomption qu'il n'y a pas d'influence dominante sur l'entreprise considérée a été introduite.

LES ÉTAPES DE MA DEMANDE D'AIDES

Je prépare mon projet :

- Je définis mon projet
- Je contacte le Département pour échanger sur mon projet et récupérer les documents à joindre à ma demande d'aide
- Je fais réaliser une étude d'opportunité

Je dépose ma demande :

- Je décris mon projet
- Je complète les volets techniques et financiers
- Je dépose ma demande par mail avec les pièces jointes à : fagatefait@departement86.fr

Pour tous les cas où une étude de **faisabilité** est nécessaire, il faudra déposer **deux demandes** : une pour financer l'étude et une seconde réalisée à partir des résultats de l'étude de faisabilité pour financer **l'investissement**.

Je réalise mes travaux

- J'informe le Département de l'avancement de mes travaux
- Je respecte les termes de mon contrat : échéances et engagements

Je demande le paiement

J'envoie une demande de paiement avec les éléments précisés dans le contrat

Je réalise le bilan sur 12 mois de fonctionnement

J'e transmet au Département le rapport final qui présente les données de production réelles de l'installation

Interlocuteur pour le suivi et l'accompagnement :

Fabrice GATEFAIT

Conseil Départemental de la Vienne
05 49 62 91 25 / 06 79 79 49 00
fagatefait@departement86.fr

Le Département m'adresse un accusé de réception

A ce stade **l'étude de faisabilité** (demande d'aide "étude") ou **les travaux** (demande d'aide "investissement") peuvent commencer mais sans certitude sur l'attribution des aides

Le Département étudie ma demande

Demande acceptée (étude ou investissement) : Le Département m'envoie un contrat de financement précisant le montant d'aides maximum, les conditions et les modalités de versement

Demande refusée : j'en suis informé

Le Département contrôle le respect des engagements contractuels

Paiement du premier versement (80% du montant maximum)

Le Département contrôle le bon fonctionnement de l'installation

Paiement du solde (20% du montant maximum) au prorata de la production réelle de l'installation sur 12 mois consécutifs